



Commune de BEUVILLERS

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 054-215400698-20260424-2026_0028_1-BF

2026

Note de présentation brève et synthétique du budget annexe assainissement



L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, détaillant les principales informations et évolutions du budget annexe du service Assainissement répond à cette obligation.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget annexe 2026 du service Assainissement a été voté le 24 avril 2026 par le Conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

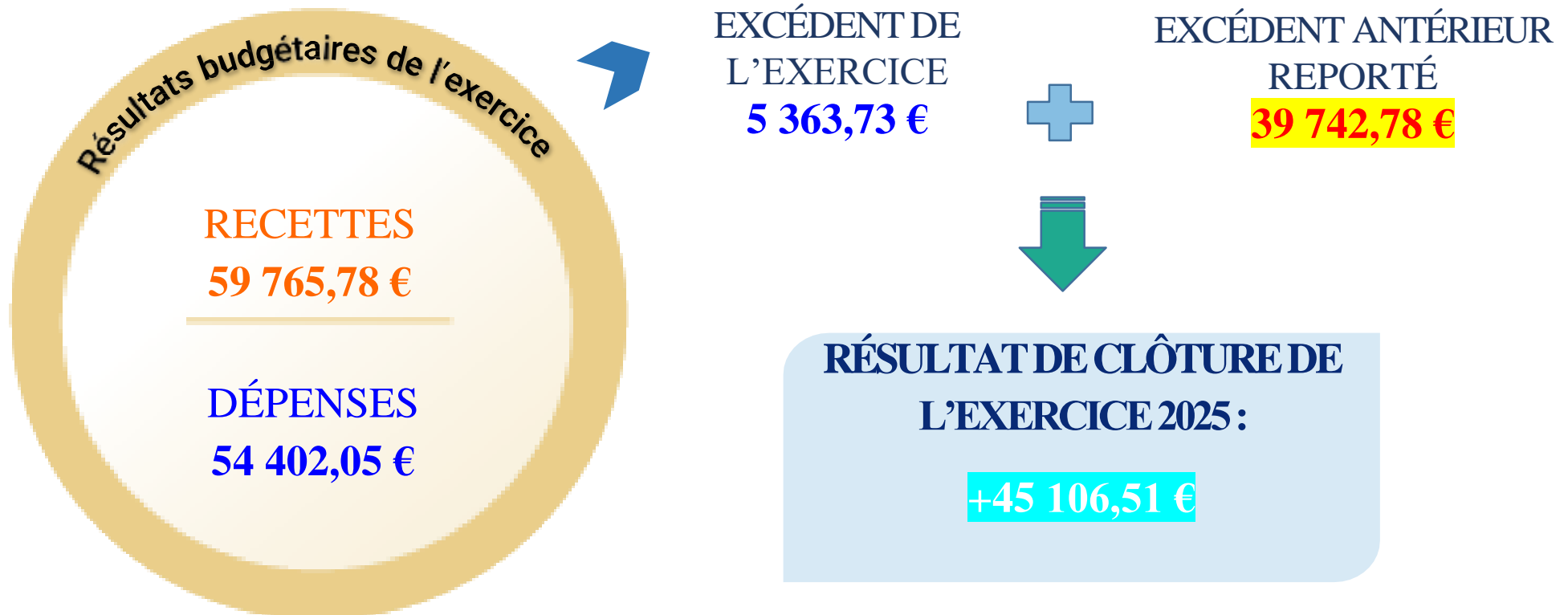
Il sera également mis en ligne sur le site internet de la Commune.



Reprise et affectation des résultats

Résultat de clôture 2025 – Budget annexe Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION



Résultat de clôture 2025 – Budget annexe Assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT



DÉFICIT DE
L'EXERCICE
-55 419,99 €



EXCÉDENT ANTÉRIEUR
REPORTÉ
68 191,51 €



RÉSULTAT DE CLÔTURE DE
L'EXERCICE 2025 :

+12 771,52 €

Affectation du résultat

Résultats de clôture 2025 (corrigés des RAR)



**Section
INVESTISSEMENT**

10 833,28 €

Résultat cumulé 2025 : **12 771,52 €**

Restes à réaliser 2025 : **-1 938,24 €**

**EXCÉDENT
D'INVESTISSEMENT
REPORTÉ
au compte 001**



**Section
D'EXPLOITATION**

45 106,51 €

**EXCÉDENT
D'EXPLOITATION
REPORTÉ
au compte 002**





Budget annexe 2026 ASSAINISSEMENT

1. Présentation générale

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes,
tant en section d'exploitation
qu'en section d'investissement



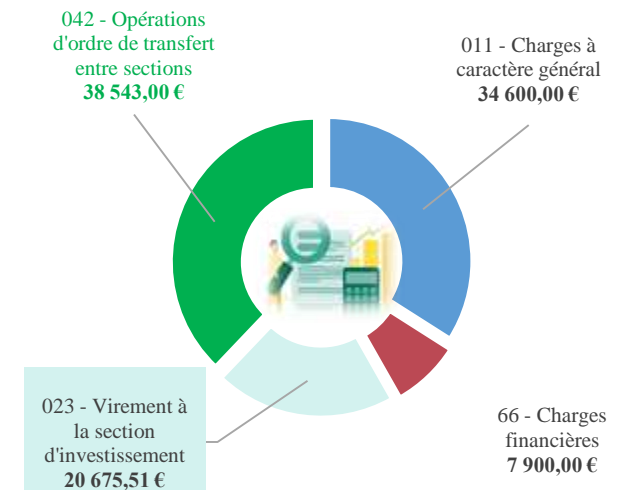
	Dépenses	Recettes
Exploitation	101 718,51 €	101 718,51 €
Investissement	83 710,03 €	83 710,03 €
TOTAL	185 428,54 €	185 428,54 €

2. La section d'exploitation

1. Les dépenses d'exploitation :

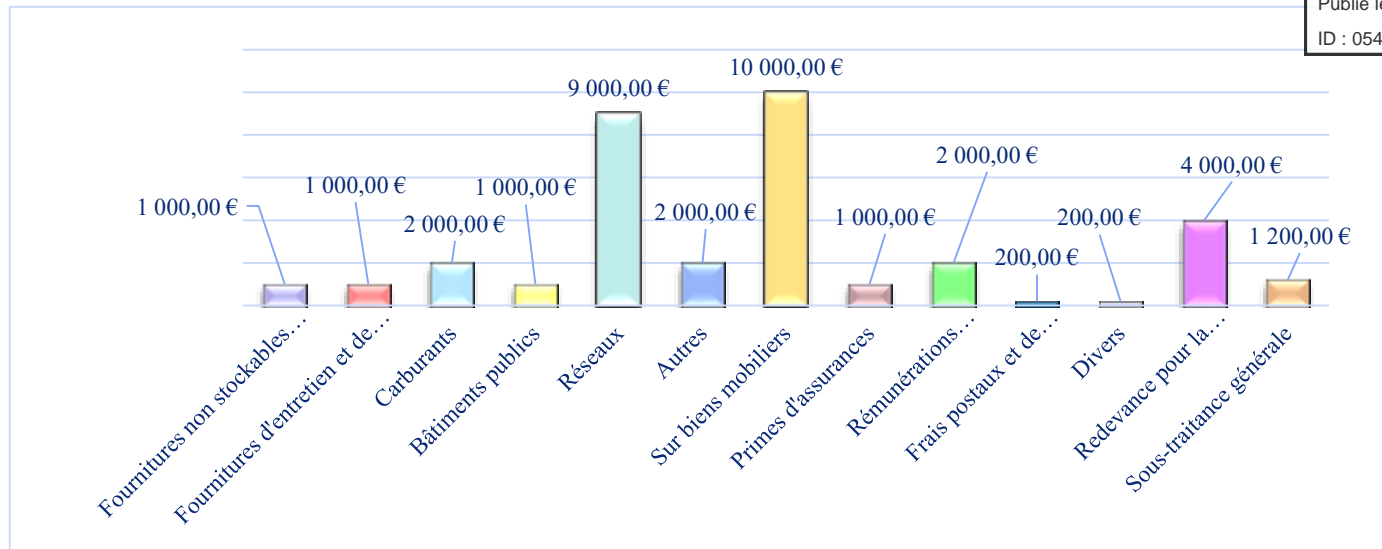
Les dépenses réelles estimées à 42 500,00 € et les dépenses d'ordre à 59 218,51 €, y compris le virement à la section d'investissement, se répartissent comme suit :

Chapitres	Intitulés	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	30 800,00	34 600,00	12,34 %
022	Dépenses imprévues	2 934,00	0,00	-100,00 %
66	Charges financières	8 320,00	7 900,00	-5,05 %
Total des dépenses réelles		42 054,00	42 500,00	1,06 %
023	Virement à la section d'investissement	18 656,93	20 675,51	10,82 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 650,00	38 543,00	5,17 %
Total des dépenses d'ordre		55 306,93	59 218,51	7,07 %
Total des dépenses d'exploitation cumulées		97 360,93	101 718,51	4,48 %



❖ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce poste de dépenses s'établit à **34 600,00 €** et retrace les charges à caractère général découlant du fonctionnement général du service. Il représente 81,41 % des dépenses réelles d'exploitation, soit une hausse de 12,34 % par rapport à 2024, liée à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif que la Commune devra reverser à l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse.

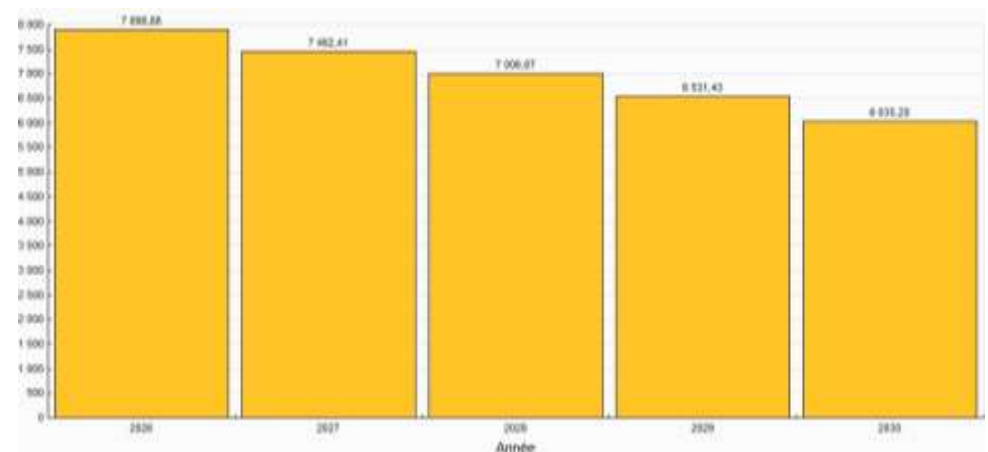


❖ Chapitre 022 – Dépenses imprévues

A compter de 2026, il convient de ne plus utiliser les chapitres de dépenses imprévues (020 et 022). La fongibilité des crédits permet à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

❖ Chapitre 66 – Charges financières

Les intérêts relatifs à l'emprunt de la station d'épuration s'élèvent à 7 898,88 € arrondi à 7 900,00 €, et correspondent à 18,59 % du total des dépenses réelles d'exploitation.



❖ Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement

Le total des recettes prévues pour 2026 est de 101 718,51 €, dans lequel est intégré le résultat d’exploitation reporté 2025 d’un montant de 45 106,51 €.

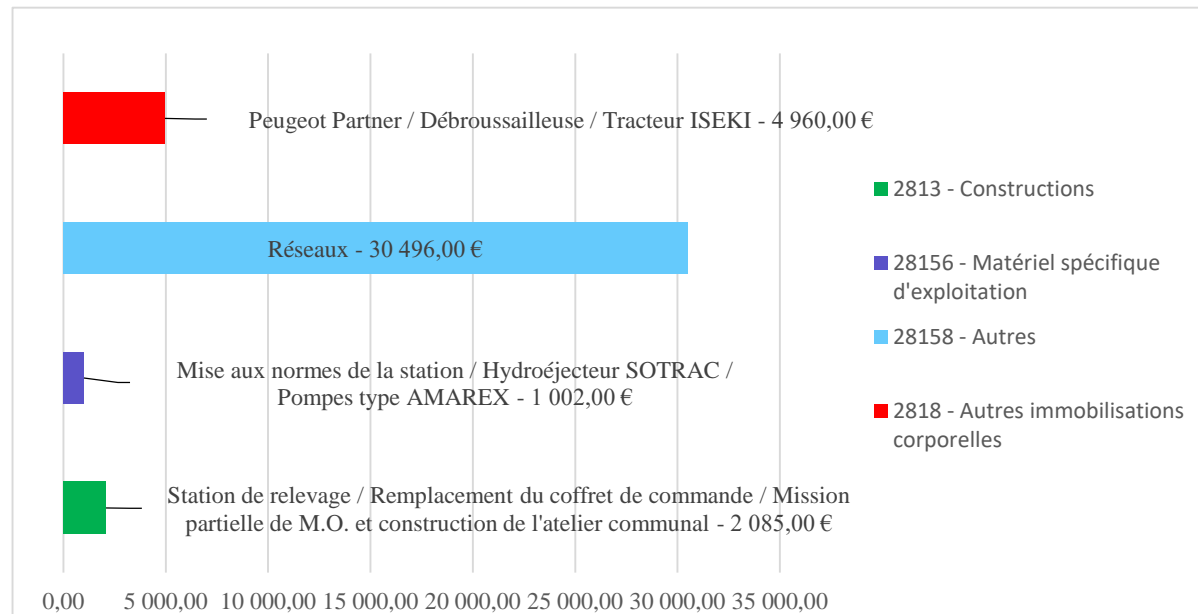
Le total des dépenses prévues (dépenses réelles et dépenses d’ordre) est estimé à 81 043,00 €.

Compte tenu de l’excédent dégagé par la section d’exploitation, le montant du virement à la section d’investissement est de **20 675,51 €**. Ce montant correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses d’exploitation.

Ce sont des opérations d’ordre SANS exécution budgétaire : c’est l’articulation entre le chapitre 021 en recettes d’investissement et le chapitre 023 en dépenses d’exploitation, pour lesquels il n’y aura JAMAIS de titre ou de mandat.

❖ Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections

Ce chapitre concerne les amortissements faisant suite aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années antérieures, pour la somme de **38 543,00 €** qui se décompose de la façon suivante :

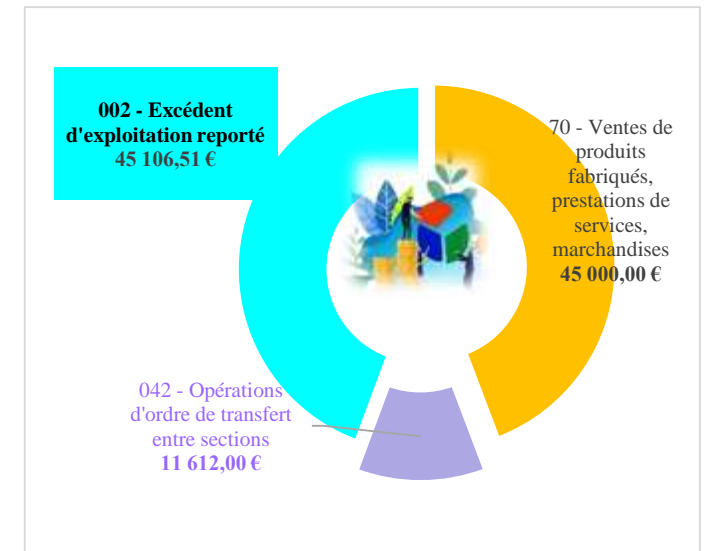


Ces opérations d’ordre nécessiteront l’émission d’un mandat au compte 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » de 38 543,00 € et de titres du chapitre 040 en investissement, aux comptes 2813 – 28156 – 28158 et 2818, selon les sommes indiquées dans le graphique.

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles estimées à 45 000,00 € et les dépenses d'ordre à 11 612,00 € se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Intitulés	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	44 585,90	45 000,00	0,93 %
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	1 420,25	0,00	-100,00 %
Total des recettes réelles		46 006,15	45 000,00	-2,19 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 612,00	11 612,00	0,00 %
Total des dépenses d'ordre		11 612,00	11 612,00	0,00 %
Excédent d'exploitation reporté de l'année		39 742,78	45 106,51	13,50 %
Total des recettes d'exploitation cumulées		97 360,93	101 718,51	4,48 %



❖ Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Le montant inscrit provient principalement du reversement de la redevance assainissement et la performance du réseau, collectée et reversée par le délégataire VEOLIA pour la somme de **45 000,00 €**.

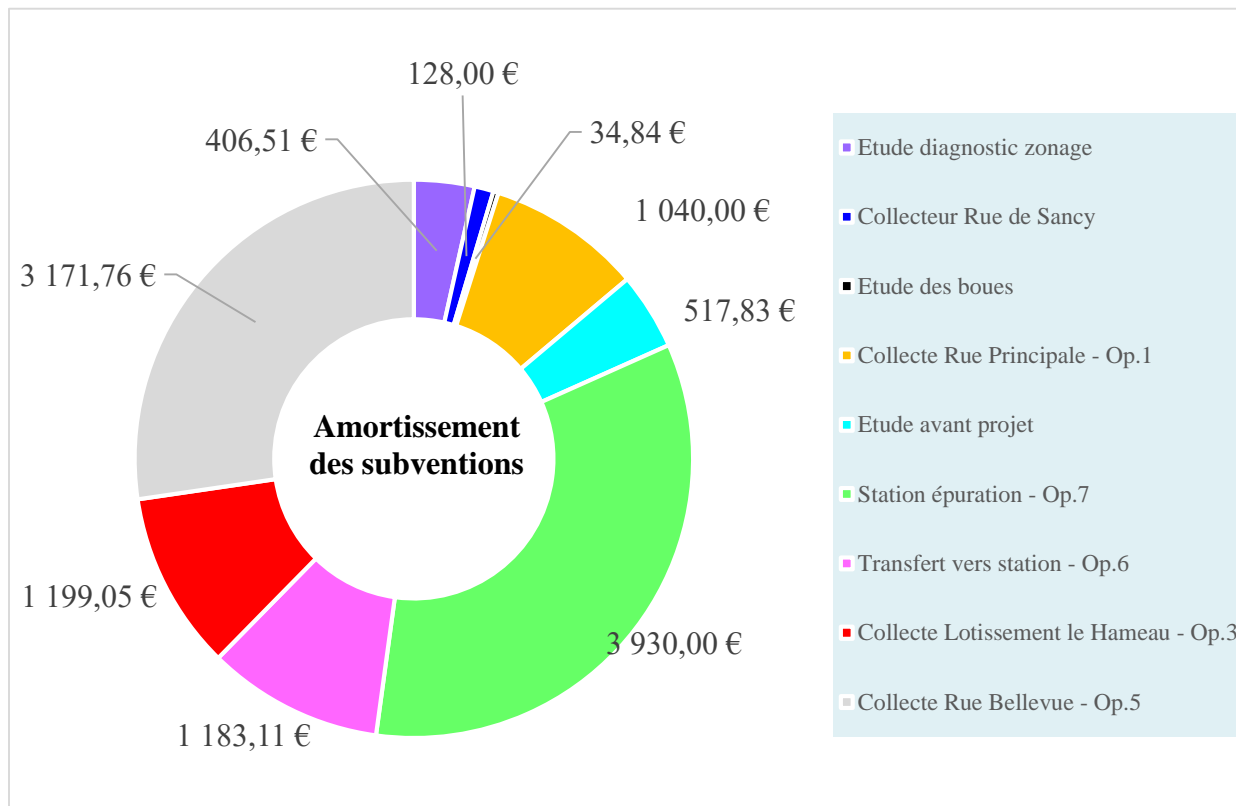
❖ Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions

Aucune inscription n'est prévue sur ce chapitre.

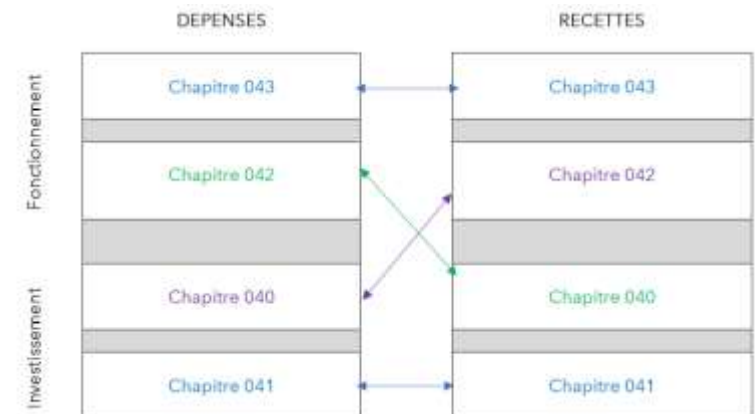
❖ Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections

Il s’agit des amortissements liés aux subventions obtenues pour les travaux et/ou acquisitions antérieures, pour la somme de 11 611,10 € arrondi à **11 612,00 €**.

Ce sont des opérations d’ordre dites « budgétaires », qui nécessiteront l’émission d’un titre au compte 747 « Quote-part des subventions d’investissement virée au résultat de l’exercice » et d’un mandat au compte 13918 « Autres » de même valeur, dans 2 sections différentes ➡ c’est l’articulation des chapitres 042 en recettes d’exploitation et 040 en dépenses d’investissement.



L’impact budgétaire des chapitres d’ordre peut être schématisé ainsi :

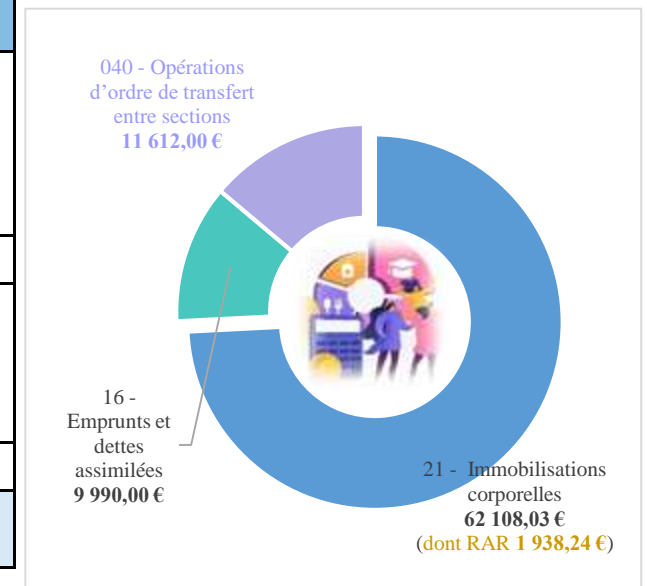


3. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles estimées à 72 098,03 € et les dépenses d'ordre à 11 612,00 € se décomposent de la manière suivante :

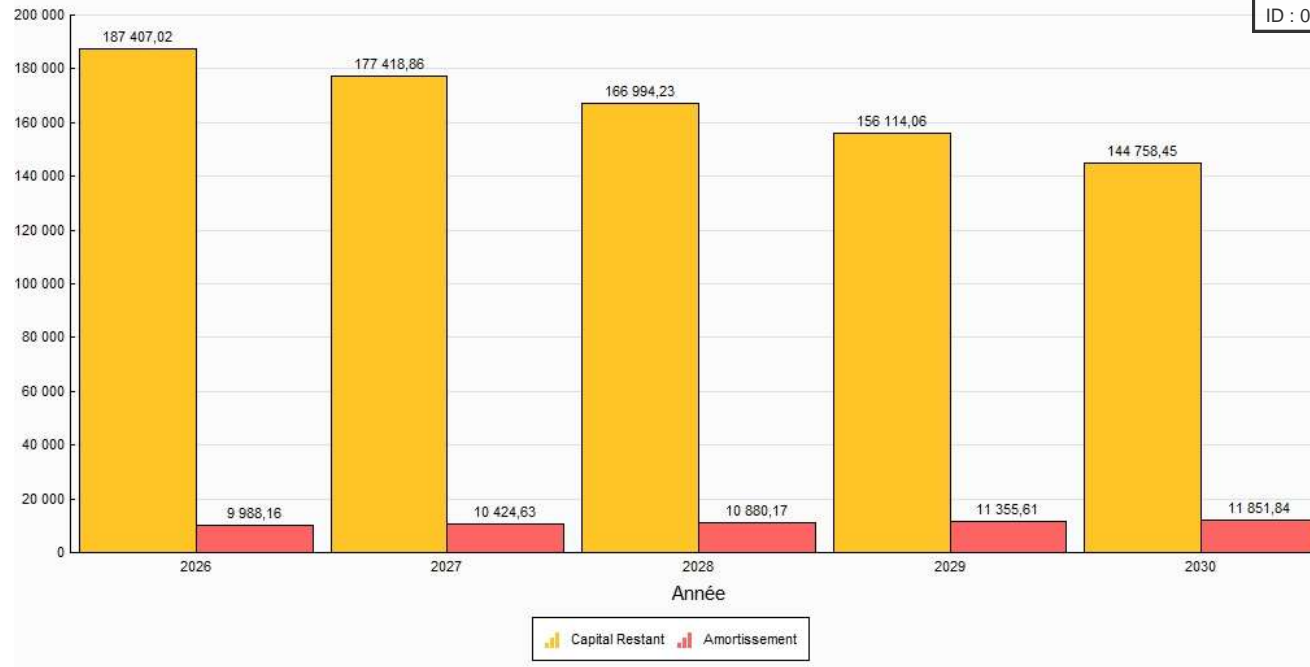
Chapitres	Intitulés	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
16	Emprunts et dettes assimilées	9 570,00	9 990,00	4,39 %
21	Immobilisations corporelles	96 112,19	62 108,03	-35,38 %
23	Immobilisations en cours	7 179,63	0,00	-100,00 %
020	Dépenses imprévues	3 887,58	0,00	-100,00 %
Total des dépenses réelles		116 749,40	72 098,03	39,91 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 612,00	11 612,00	0,00 %
041	Opérations patrimoniales	7 179,63	0,00	-100,00 %
Total des dépenses d'ordre		18 791,63	11 612,00	-38,21 %
Total des dépenses d'investissement cumulées		135 541,03	83 710,03	-38,24 %



❖ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'emprunt d'un montant de 300 680,00 €, contracté en 2010 pour une durée de 30 ans au taux fixe de 4,3 % auprès du Crédit Mutuel, a servi à financer la construction de la station d'épuration.

Le capital remboursé en 2026 s'élève à 9 988,16 € arrondi à **9 990,00 €** et représente 13,86 % des dépenses réelles.



❖ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à **62 108,03 €** comprennent les restes à réaliser de 2025 à hauteur de **1 938,24 €**. Elles représentent 86,14 % des dépenses réelles.

En outre, aucune opération d'investissement n'est prévue pour ce budget qui ne comporte qu'un montant en dépenses aux fins d'équilibre budgétaire. Mais les crédits inscrits pourront être destinés à réaliser des travaux sur les postes de relevage, et permettre la mise en œuvre d'actions curatives garantissant le bon fonctionnement du réseau.

❖ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Aucune inscription n'est prévue à ce chapitre.

❖ Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections

Il s’agit des amortissements liés aux subventions obtenues pour les travaux et/ou acquisitions antérieures, pour la somme de **11 612,00 €**.

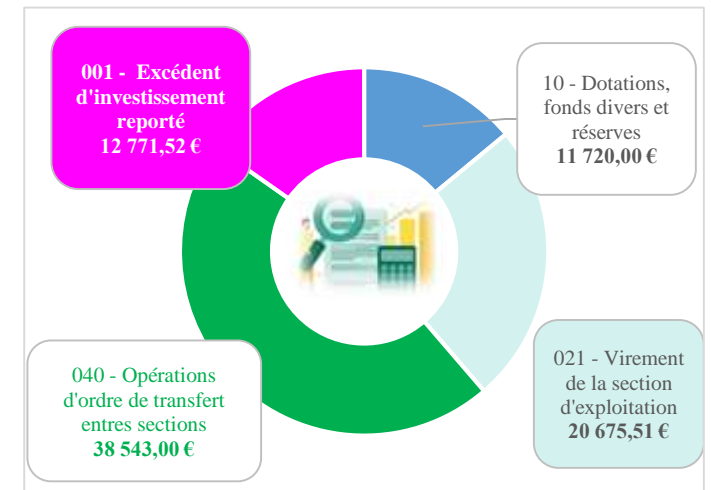
❖ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Aucune inscription n’est prévue à ce chapitre.

2. Les recettes d’investissement

Les recettes réelles estimées à 11 720,00 € et les dépenses d’ordre à 59 218,51 € se répartissent comme suit :

Chapitres	Intitulés	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 862,96	11 720,00	141,01 %
Total des recettes réelles		4 862,96	11 720,00	141,01 %
021	Virement de la section d’exploitation	18 656,93	20 675,51	10,82 %
040	Opérations d’ordre de transfert entre sections	36 650,00	38 543,00	5,17 %
041	Opérations patrimoniales	7 179,63	0,00	-100,00 %
Total des recettes d’ordre		62 486,56	59 218,51	-5,23 %
Excédent d’investissement reporté		68 191,51	12 771,52	-81,27 %
Total des recettes d’investissement cumulées		135 541,03	83 710,03	-38,24 %



❖ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

La principale recette d'un montant de **11 720,00 €** provient du FCTVA sur les travaux réalisés en 2025 concernant l'atelier communal.

❖ Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation présente au chapitre 23 en dépenses d'exploitation. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section de fonctionnement à hauteur de **20 675,51 €**.

❖ Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre concerne les amortissements faisant suite aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années antérieures, pour la somme de **38 543,00 €**.

❖ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce sont des opérations d'ordre NON « budgétaires », qui correspondent à des mouvements internes au sein de la même section d'investissement, permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux, ou y inscrire les avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

Aucune inscription n'est prévue en 2026.

4. L'état de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de **187 407,02 €**.

Montants : Capital Restant

Beuvillers													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<input type="checkbox"/>	E1	STATION EPURATION	300 680,00	187 407,02	177 418,86	166 994,23	156 114,06	144 758,45	132 906,61	120 536,87	107 626,59	94 152,16	80 088,91
Total du Budget Beuvillers			300 680,00	187 407,02	177 418,86	166 994,23	156 114,06	144 758,45	132 906,61	120 536,87	107 626,59	94 152,16	80 088,91
Total général			300 680,00	187 407,02	177 418,86	166 994,23	156 114,06	144 758,45	132 906,61	120 536,87	107 626,59	94 152,16	80 088,91

